



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E50353

VALABLE JUSQU'AU 13/12/2025

ÉDITÉ LE

07/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1947

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 30/05/2024
38 113

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CANNES 315388405 RCS

Siret : 315 388 405 00021

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 9121157-0

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000/001609436/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000/001609436/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Raison sociale : J. MORO ET F. PRATO

PARC D'ACTIVITE DE L'ARGILE
LOT N°67
06370 MOUANS-SARTOUX

Téléphone : 04 93 75 37 21

Fax :

Portable : 06 14 42 60 76

Site Internet : moroprato.com

E-mail : fmoro@moroprato.com

Responsabilité légale :

MORO FRANCOIS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 36

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	28/09/2021
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	28/09/2021
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	28/09/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/09/2021
5262	Maintenance d'installation de chauffage avec chaudière dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m2 Mention RGE	28/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.